iNFOS STAiNOiSES

..... novembre 2021 .....

VOUS TROUVEREZ DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES 1 MASQUE ADULTE OFFERT PAR LA MAIRIE

LES INONDATIONS DE L'ETE

Cet été, les pluies ont été abondantes dès le mois de juin sur notre région. Il a plu deux à trois fois plus que la normale.

Les 13 et 14 juillet ont connu des inondations par débordements de cours d'eau.

Le 24 juillet avec une pluviométrie constatée de 76 mm, les pluies d'orage provoquent une inondation par ruissellement dûe à la saturation des surfaces, fossés et canalisations.

Aucun dégât important n'a été constaté aussi bien sur les infrastructures ou les personnes, même si on comprend bien l'émotion suscitée par l'eau dans les garages et dans les jardins.

Une réunion publique a eu lieu aux Clairs Chênes le mardi 17 août en présence de Monsieur le Maire et de Joël Parrot adjoint à l'urbanisme, pour entendre les habitants, et expliquer les différents types d'inondations et comment la commune comptait agir. En effet, il faut calculer les apports d'eau des bassins versants. La Municipalité réfléchit à des systèmes pérennes plutôt qu'à des solutions qui seraient obsolètes dans le futur.

A l'heure actuelle, la commune ne dispose que d'une information incomplète de ses canalisations. C'est pourquoi, des études préalables devront être réalisées avant d'engager des travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales.

Par arrêté en date du 24 septembre 2021, la commune d'Etain a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boues du 13 au 16 juiilet 2021 et pour inondations et coulées de boue du 24 juillet 2021. Cet arrêté a été publié dans le journal officiel n°225 du 26 septembre 2021 texte n°8 et est consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr

PHOTOS DE RIVERAINS ETAIN

ÉTAIN

Les incivilités ont un coût pour la collectivité et pour les administrés.

Il appartient à chacun d'agir.

QUE SOUHAITEZ-VOUS POUR VOTRE VILLE ?

POUR RAPPEL

* Les services municipaux n'ont pas pour mission de nettoyer les immondices laissés aux 4 coins de la ville.

* La propreté est un élément essentiel de la qualité de vie des habitants et dépend grandement de leur civisme.

UNE VILLE PROPRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS - TES !

Sur la Commune, il y a : 13 CONTAINERS à verres et 3 CONTAINERS à vêtements.

Et il existe également des containers à verres et à vêtements sur le site de la déchèterie.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE : POSE DE POTEAUX

Explication des différents types de poteaux par Joël Parrot, adjoint aux travaux :

Les poteaux béton existants appartiennent à Enedis (gestionnaire du réseau de distribution d'électricité en France).

Enedis utilise un logiciel de calcul mécanique des lignes aériennes de distribution, les résultats indiquent s'il est possible ou non d'ajouter un réseau supplémentaire. Il faut donc ajouter parfois des poteaux bois en attendant un éventuel enfouissement. C'est la Région Grand Est qui fait installer la fibre. Les poteaux de la rue des Ecoles (photo de gauche) ont été installés en amont suite à une demande du collège. Ils sont en composite, les autres sont en bois (photo de droite).

LES TRAVAUX PLACE DU BOSQUET AVANCENT !

"On a donné une préférence à un système d'infiltration de noues pour les eaux pluviales. Les eaux de toiture, de ruissellement sur chaussée sont récupérées et envoyées dans des noues d'infiltration dans le jardin du conservatoire afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent dans le réseau. On agit donc en amont et en séparation.

Les bordures de trottoir sont déjà en place ainsi que les bordures quais bus hautes et de couleur blanche permettant visibilité et accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il est conservé deux parties du mur dont l'une arrasée à 40 cm du sol à la demande de l'architecte des bâtiments de France.

L'état sanitaire des platanes contrôlés par Alain Ferber, en ma présence, révèle une bonne santé."

Joël PARROT, adjoint aux Travaux

LES ZONES BLEUES

Vous avez pu voir récemment une nouvelle signalisation devant la Maison de la Presse et devant la Pharmacie Allach Jannot. Ce sont des zones de stationnement gratuit à durée limitée ("zones bleues"). Elles facilitent la rotation des véhicules, régulent le partage des places de stationnement, et facilitent l'accès aux commerces et services en centre ville.

Des disques de stationnement (environ 1 500) seront disponibles prochainement et offerts par l'UCIA.

Après un temps d'adaptation, et à compter du 1er décembre 2021, il n'y aura plus de tolérance en cas d'infraction.

PREPAREZ L'HIVER !

La mairie propose l'achat groupé pour les commandes de fuel.

Depuis janvier 2021, il y a eu 7 commandes et 122 personnes concernées.

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie auprès de Flora, agent en charge de l'accueil.

Il est encore temps de commander en achat groupé pour vous faire faire des économies.

REDACTION : CELINE COPPEY / PHOTOS : CELINE COPPEY, VILLE IPNS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE IMPRIME SUR TECHNOLOGIE ECO-RESPONSABLE